

AFFAIRE N°7 - Acquisition d'un terrain appartenant à M. PATEL Issop, situé rue Sainte-Anne.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Sainte-Anne, cadastré AE 692 de 895 m², en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de son propriétaire, M. PATEL, pour la somme de 330 000 F.

L'acquisition de ce terrain présente un intérêt certain compte tenu du fait qu'il se trouve à proximité d'un terrain communal.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de ce terrain pour la somme de 330 000 F.

La dépense correspondante sera prélevée au Chapitre 901 Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, j'emets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu	
M. Denis Le	2/4/76
sur le Préfet et par	
délégation	
le Directeur des	
Finances et des	
élections locales	
M. PASTOR	
sur que conforme	
chef de bureau délégué	
MONTÉIL	